

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS – Enseignant spécialisé Itinérant
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté, ainsi que sous la responsabilité pédagogique de l'IEN ASH CTR.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>L'ULIS implantée dans un établissement scolaire privé sous contrat représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p> <p>Véritable personne ressource au sein de son établissement, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé.</p>
	MISSIONS	<p>L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. <p>Il a pour mission plus précisément de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du neuro développement (troubles « Dys », Troubles de l'autisme, TDAH et troubles du développement intellectuel) ; • Être capable d'organiser et d'animer des sensibilisations sur la thématique des troubles du neuro développement ; • Disposer de solides compétences relationnelles, un sens de l'écoute, une capacité à travailler en réseau • Être autonome, rigoureux, avoir un sens de l'organisation et un esprit d'initiative
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<p>CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent</p> <p>Expérience dans l'ASH appréciée</p>
	NOMINATION	Affectation à compter du 1 ^{er} septembre 2025 – AMEP FORT-DE-FRANCE
	REGIME INDEMNITAIRE	<p>Obligations réglementaires de service : 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - une indemnité de suivi des élèves (ISAE ou ISOE) - une indemnité de fonction particulière en fonction de la certification professionnelle spécialisée détenue

	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none">• Dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;• Entretien avec une commission académique de recrutement.
--	---------------------------------	---